VILLE DE
DAMELEVIERES
de quoi s'y plaire !

En Direct

Bulletin N°25 – Janvier 2025

Meilleurs Voeux 2025

"Ce ne sont pas nos différences qui nous divisent,
c'est notre incapacité à reconnaitre, accepter et célébrer ces différences"
Audre LODRE poétesse, femme de Lettres (1934-1992)

Le Conseil Municipal, les Agents territoriaux et moi-même vous adressons ainsi qu'à vos proches nos Meilleurs Vœux.

Christophe SONREL
Maire de Damelevières

Edito

Madame, Monsieur,

Alors que nous entamons une nouvelle année je souhaite au nom de toute l'équipe municipale vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur et de santé. Que cette nouvelle année soit pour vous et vos proches riche en joie, en plaisirs et en réussite.

L'année 2024 fut une année folle.

Nous sommes passés des grandes émotions comme celles vécues aux Jeux olympiques au choc des massacres de population au Moyen Orient ou en Ukraine, en passant par les catastrophes naturelles de plus en plus meurtrières et destructrices, comme en décembre à Mayotte. S'y est ajoutée en France une crise politique accentuée par la décision du président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale.

Les dérives et les cadeaux fiscaux octroyés aux plus fortunés ont accru de manière inconsidérée la dette de la France. Les solutions proposées restent du même fond idéologique que celui qui a favorisé les politiques libérales et de destruction des services publiques. Elles favoriseront la dégradation de la situation.

Dans le projet de loi de finance 2025 discuté à l'automne les collectivités locales font partie des premières victimes des contraintes budgétaires, avec l'éducation et la santé. C'est paradoxal alors que ce sont les collectivités qui apportent de véritables réponses de solidarité et d'amortisseur de crise au plus proche des habitants. Les collectivités ont l'obligation de voter des budgets équilibrés. Elles n'ont pas à payer les choix nationaux de réduction des impôts payés par les plus riches.

Il faut rompre avec ces logiques et reconstruire avec audace et sens de l'intérêt général.

En cette année du 80ème anniversaire de la création de la sécurité sociale, souvenons-nous de l'audace de ces hommes et femmes politiques qui, en 1945, dans un pays ruiné par 6 années de conflit mondial, ont créé un système de santé où chacun contribue selon ses moyens et est soigné selon ses besoins. Nous l'avons fait il y a 80 ans, nous pouvons le faire aujourd'hui. C'est ce dont nous avons besoin en France, et encore plus dans le département de Mayotte, aujourd'hui dans un état similaire à la métropole de 1945.

2025 doit être l'année de la reconstruction et du redéploiement de nos services publics, à Mayotte et sur l'ensemble des territoires. Attelons-nous à bâtir un avenir prometteur.

A Damelevières, nous continuerons à travailler sur des projets qui améliorent notre qualité de vie, favorisent le développement durable et renforcent notre cohésion sociale. Votre participation est essentielle, et je vous encourage à vous impliquer dans les initiatives locales.

Ensemble, faisons de cette nouvelle année une période de prospérité et d'harmonie pour notre belle commune et pour notre pays.

Très sincèrement
Le Maire,
Christophe SONREL

En conseil municipal

⇒ **Conseil Municipal du 09 Décembre 2024**

- **Rénovation du préau de l'école Louis Aragon**
  En 2025 est programmée la rénovation de la salle multi-activités de l'école élémentaire Louis Aragon. Son utilisation est répartie entre les activités scolaires, périscolaires et associatives. Elle sert également de 4ème bureau de vote lors des élections. Sont prévus : un rafraichissement général et une adaptation aux normes d'accessibilité PMR pour permettre des conditions d'accueil adaptées au public.

- **Création d'un site de compostage partagé**
  La commune de Damelevières, en collaboration avec la CC3M, met en place un site de compostage partagé. Ce projet vise à permettre à tous les habitants de valoriser leurs biodéchets pour réduire la production de déchets à la source. La CC3M fournira le matériel et accompagnera la commune dans plusieurs aspects : choix de l'emplacement, formation des référents et des agents municipaux, ainsi que l'organisation d'un événement de lancement. Le compost produit sera utilisé par la commune, distribué aux foyers composteurs ou intégré dans les espaces verts.

- **Achat de la maison forte**
  La Maison Forte est un élément important du patrimoine historique de Damelevières. Elle sera bientôt mise en vente, et la commune souhaite l'acheter pour l'intégrer à son patrimoine. La ville a déjà exercé son droit de préemption sur l'ancien cabinet médical, adjacent à la Maison Forte, qui pose des problèmes de sécurité et nuit à l'esthétique du site.
  Une fois acquise, la Maison Forte pourrait devenir un lieu de création et de développement culturel pour le territoire du Lunévillois.
  Ce projet sera réalisé en collaboration avec des partenaires culturels et des structures touristiques, comme le Château de Lunéville, la Maison de la forêt et le Pôle Bijou.

- **Tarifs municipaux 2025**
  Parmi les évolutions dans les tarifs municipaux, le prix de l'affouage passe de 9 à 10 € et la location de l'are des Chenevières de 5 à 7 euros, tarif qui n'avait pas augmenté depuis plus de 15 ans. L'ensemble des tarifs sont consultables directement sur www.damelevieres.fr

- ***Du renfort au service périscolaire***
  Une augmentation des effectifs d'enfants scolarisés dans les écoles de la ville est constatée cette année après plusieurs années de régression. Les effectifs accueillis dans les services périscolaires de la ville, eux, n'ont jamais baissé et continuent cette année d'augmenter. Le nombre d'adultes encadrant les accueils périscolaires du midi et du soir a donc été révisé de deux personnes supplémentaires, à hauteur de 15h/semaine sur l'année scolaire.

- **Enfouissement de ligne à haute tension – zone de loisirs :**
  Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de loisirs Enedis va enfouir une partie de la ligne électrique haute tension existante chemin du stade à Damelevières.

- **État des coupes de bois pour 2025**
  Pour l'année 2025, le conseil a décidé des parcelles de forêt communale qui seront exploitées par l'ONF. Une partie de ce bois est réservé aux habitants souhaitant l'exploiter pour le chauffage, c'est l'affouage. La taxe pour l'affouage est fixée à 10€ par stère pour 2025. Toute personne intéressée peut en faire la demande en mairie.

Un petit tour par la Bibliothèque

Parmi les nombreux services ouverts à la population, la commune de Damelevières propose l'accès à la bibliothèque du CASI gratuitement pour tous les habitants.
Cette bibliothèque appartient au CASI, comité d'entreprise du personnel de la SNCF et la ville la soutient matériellement et financièrement afin de promouvoir la culture et la lecture.
Mais laissons Manon, bibliothécaire depuis 2023, nous présenter la structure et ses activités.

« Je suis arrivée en avril 2023 à la bibliothèque du CASI Lorraine, après mes études. La littérature occupe une place importante dans ma vie, depuis mon adolescence. C'est donc tout naturellement que je me suis dirigée vers ce domaine.
Je ne connaissais pas l'univers des cheminots avant de travailler ici, puisque je n'ai jamais eu l'occasion d'appartenir à ce milieu. Ce fut une véritable découverte.
Cette bibliothèque n'est pas uniquement accessible aux cheminots, puisque nous travaillons également avec la mairie de Damelevières. Grâce à cela, tous les habitants peuvent venir gratuitement emprunter des livres.
Si vous n'êtes ni cheminots, ni Damelibairien, nous demandons 15 euros par an en guise de frais d'inscriptions. La bibliothèque est alors ouverte à tous.
De nombreux livres sont disponibles à l'emprunt : romans en tout genre, livres documentaires, bandes dessinées, mangas destinés pour adultes.

Les enfants disposent d'un grand espace rien que pour eux. De nombreux albums, romans, mangas et bandes dessinées sont présents !
Nous essayons de proposer des activités culturelles autres que le prêt de livre. Des animations pour les enfants ou pour les adultes se déroulent au sein de la structure. Cette année, nous proposons des activités pour les Nuits de la lecture, qui a pour thème « Les Patrimoines » qui auront lieu le 24 et le 25 janvier. D'autres activités seront proposées tout au long de l'année.
Tous les mois, je propose une sélection de coups de cœur d'œuvres présentes à la bibliothèque, ce qui peut donner des idées de lecture ! Cette sélection est postée sur le site du CASI Lorraine, ainsi que sur la page Facebook de Damelevières, et est également disponible directement à la bibliothèque.
En somme, cette bibliothèque est un lieu de partage et d'enrichissement personnel. Tout est mis en œuvre pour la rendre la plus attractive possible. Je ne peux que vous inviter à venir m'y retrouver ! »

La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, aux horaires suivants :
Mardi : 9h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Mercredi : 10h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Jeudi : 13h30 – 18h00
Vendredi : 9h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Samedi : 9h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Adresse : 8 rue de l'Etang
Téléphone : 03 83 75 05 07 Mail : bib.damelevieres@casilorraine.fr

Le CMEJ

Quand des jeunes qui s'investissent pour l'intérêt général …

Créé depuis 2022 à Damelevières, le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes permet à une douzaine de jeunes de la commune de travailler ensemble pour mettre en place des projets et des actions à direction de tous.

Les jeunes conseillers et conseillères se réunissent une fois par mois pour des séances de travail autour des projets : pour 2025, ils se consacrent déjà à la préparation du carnaval qui se tiendra **le samedi 1er mars** dans les rues de la commune et sera ouvert à tous ainsi que la traditionnelle chasse aux œufs prévue pour le **dimanche 20 avril**.

Le CMEJ a construit dès 2023 un partenariat avec l'Association « Feeling and co° » et œuvre ainsi au **financement de chiens-guides d'aveugle** grâce à la récupération des canettes en alu vides. Vous pouvez les aider en déposant régulièrement vos récipients vides en mairie.

Les jeunes sont aussi associés à tous les événements importants de la cité : cérémonies patriotiques, inaugurations, moments au cours desquels ils ceignent l'écharpe tricolore.

L'équipe en fonction terminera son mandat au printemps 2026, date des prochaines élections municipales. D'ici là, quelques places sont disponibles pour les volontaires qui souhaiteraient les rejoindre. Une présentation a été faite dans les classes de CM1 et CM2 de la commune.

Les enfants qui le souhaitent peuvent déposer leurs candidatures avant le 30 janvier en mairie.

La Culture

Retour sur le mois de la laïcité 2024…

Comme chaque année, la commune de Damelevières a mis en place en décembre un programme pour célébrer la loi du 9 décembre 1905, créant le principe de laïcité dans notre République.
L'exposition « la laïcité, tout simplement » de l'Union des Familles Laïques a ainsi pu être installée une semaine dans la salle Mandela. Elle permet d'appréhender de manière simple l'histoire et les implications quotidiennes de la Laïcité.
Les enfants des classes de CM2 des deux écoles de la commune ont pu bénéficier d'une intervention sur: « Si la laïcité m'était contée ».

Enfin, le 18 décembre, la ville a accueilli Stéphane Aurousseau, animateur confirmé et auteur d'un ouvrage intitulé « Promouvoir la Laïcité ». Il a présenté les nombreuses interventions qu'il mène dans les établissements scolaires de la région et échangé avec les personnes présentes.

Rendez-vous en décembre 2025 pour fêter dignement les 120 ans de la loi avec un programme déjà en cours d'élaboration. Si vous souhaitez vous associer à cette préparation, vous pouvez vous signaler en mairie …

Enfance & Jeunesse

Fin d’année festive pour les ados

Le Foyer des Jeunes a clôturé l'année avec une soirée raclette avec plus de 30 adolescents, une soirée très conviviale. L'année 2025 a débuté de la meilleure des manières, direction Gérardmer pour y trouver l'or blanc avec un programme

Aux P'tits Loups

Une semaine incroyable avec des moments mémorables ! Les enfants ont célébré le Nouvel An avec une super boom, les grands ont profité d'une sortie au Cosmic Kid, et les petits se sont éclatés au Château des Enfants à Lunéville !

Voici quelques photos qui capturent l'esprit de ces activités pleines de joie et de rires.

Vie pratique

Recensement Citoyen Obligatoire

En vue de procéder au recensement citoyen, les jeunes nés entre Janvier et Mars 2009 sont invités à se rendre en mairie avec leur carte d'identité et le livret de famille.

Ordures ménagères

Les calendriers de collectes ont été distribués dans vos boîtes aux lettres.

Vous pouvez étalement les retrouver sur le site de la communauté de communes
http://www.cc3m.fr/index.php/vivre-au-quotidien/ordures-menageres/ordures-menageres

Rappel en cas de neige

- Enlevez la neige ou la glace se trouvant devant votre habitation.
- Interdiction de déposer les déneigements des espaces privés sur les espaces publics.
- Ne stationnez pas en dehors des places prévues.
- Ne laissez pas de véhicule plus de 24 heures en un même point de la voie publique.

Rappel de stationnement semi-mensuel

Nous rappelons l'importance du respect des règles de stationnement semi-mensuel en vigueur sur l'ensemble de notre commune. Cette mesure est essentielle, notamment en période hivernale, pour garantir le passage en toute sécurité du camion de salage.

En effet, un stationnement inapproprié peut entraver les opérations de déneigement et de salage, compromettant ainsi la sécurité de tous les usagers de la route.

Nous vous prions donc de bien vouloir veiller à respecter les zones de stationnement et les horaires indiqués ci-dessous :

- *Du 1er au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des rues.*
- *Du 16 au dernier du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs des rues.*

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune des deux périodes entre 20h30 et 21h00.

Ensemble, contribuons à la sécurité et au bien-être de notre commune.

Expression des conseillers minoritaires

Mesdames, Messieurs

Nous vous souhaitons une belle année 2025, année de bonheur et de joie pour vous et vos familles. Nos pensées vont aussi pour ceux qui souffrent et pour lesquels notre solidarité sera le plus grand des réconforts. Nous pouvons envisager l'avenir de notre commune grâce à vos idées et suggestions toujours très intéressantes mais souvent non réalisables au regard des finances de notre commune et des projets en cours de finalisation ou reportés pour un défaut de subventions. Vos remarques récurrentes mettent en évidence le souhait d'un meilleur éclairage public qui est tantôt blanc ou orange en fonction des trottoirs et des rues et qui se révèle très peu efficace. L'équipement 100% LED devrait devenir un objectif. Aussi et de toute évidence il est nécessaire d'apporter un soin particulier à l'éclairage ciblé au-dessus de chaque passage piéton et de veiller au bon repérage en peinture de ceux qui sont les plus utilisés.

Meilleurs vœux à tous !

Olivier DARGENT, Thièry IRDEL

DAMELEVIÈRES

SALLE DES FETES

24e salon des peintres

Andrée Dassonville

10h à 12h

14h à 18h

24,25 & 26 janvier 2025

Entrée libre

exposition

IPNS

Dimanche 02 Février

Dimanche 02 Mars

Salle des fêtes à 14h

Réservation **par sms** 06 25 32 71 68

RECHERCHE DE TALENT

Spectacle le 14 février 2025

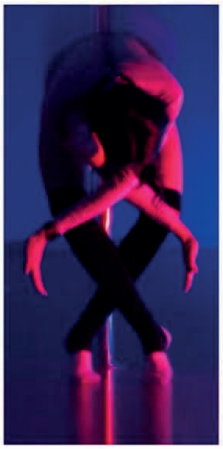

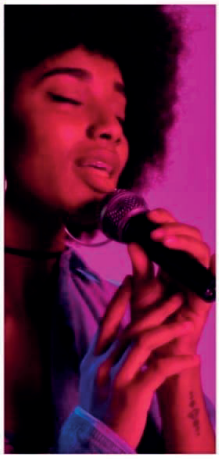

Enfants et adolescents

En groupe ou non

Contactez - nous avant le 24 janvier 2025

Par téléphone : 03-83-73-60-63

30 ème Salon de l'Habitat

Vendredi 21 Février 16H 18H

Samedi 22 Février 10H-12H & 14H-19H

Dimanche 23 Février10H-12H & 14H-18H

Entrée Gratuite

Galaxy – Zone de Loisirs

Organisé par le comité des Fêtes

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : C. SONREL – COMITE DE REDACTION : J. LEMOINE, C. LENANCKER, – CONCEPTION : J. LEMOINE – ILLUSTRATION : Mairie de Damelevières - Freepik.com & Pixabay - IMPRESSION : Lorraine Graphic – Dépôt légal 667 – JANVIER 2025